

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 63/001/2007 (Public)
Bulletin n° : 038
ÉFAI
23 février 2007

Bosnie-Herzégovine. Amnesty International demande l'ouverture d'une enquête impartiale sur la mort d'un défenseur des droits humains

Amnesty International est extrêmement préoccupée par le meurtre de Dusko Kondor, membre et cofondateur du Comité Helsinki des droits de l'homme de la République serbe de Bosnie-Herzégovine ; l'organisation s'inquiète également pour sa fille, gravement blessée lors de l'attaque.

L'organisation salue le fait qu'une personne présumée responsable du meurtre aurait été arrêtée, mais appelle également la police et le procureur de la République serbe de Bosnie-Herzégovine à ouvrir immédiatement une enquête sur le meurtre de Dusko Kondor. L'enquête devra être menée dans les meilleurs délais, de façon approfondie et impartiale et conformément aux normes internationales.

Selon plusieurs sources fiables, Dusko Kondor a succombé à ses blessures après avoir été attaqué, dans son appartement de Bijeljina, la nuit du 22 février, par plusieurs personnes qui ont tiré sur lui à la mitrailleuse. Bien qu'Amnesty International ne dispose d'aucune information concernant les motifs de ce meurtre, l'organisation craint que cet homicide ne soit lié au fait que Dusko Kondor coopérait avec plusieurs organisations internationales et dénonçait l'impunité accordée aux auteurs de crimes de guerre en République serbe.

Amnesty International s'inquiète du fait que, bien que Dusko Kondor ait signalé à la police à plusieurs reprises qu'il avait reçu des menaces de mort, aucune mesure de sécurité n'ait été prise par la police de la République serbe pour le protéger.

« Bien que les motifs du meurtre restent inconnus à ce jour, en vertu de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, le droit de personnes telles que Dusko Kondor de prendre part à des actions pacifiques visant à dénoncer les atteintes aux droits humains devrait être garanti, ainsi que celui d'être protégé de tout acte de violence », a déclaré Nicola Duckworth, directrice du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International, présente à une conférence organisée par la Fédération internationale Helsinki au Monténégro.

Selon la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, l'État doit mener *« une enquête rapide et impartiale »* ou veiller à ce qu'une procédure d'instruction soit engagée chaque fois qu'il existe *« des raisons de croire »* qu'une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'est produite.